

TARIFS DES LÉGALISATIONS

| | |
|---|----------------------------|
| 1. Déclaration d'origine et certificat d'origine (CO) | |
| - ad valorem 1,5 % | |
| - au minimum | CHF 25.- |
| - au maximum | CHF 400.- |
| 2. Facture commerciale (VISA) ou facture pro-forma | |
| - délivrée indépendamment d'une déclaration d'origine | voir point 1 |
| - délivrée en plus d'une déclaration d'origine | CHF 10.- |
| 3. Annulation d'un certificat d'origine ou facture (uniquement dans le courant du mois) | CHF 25.- (35.- non membre) |
| 4. Duplicata | CHF 25.- (35.- non membre) |
| 5. Liste de prix et autres attestations diverses(VU) | CHF 25.- (35.- non membre) |
| 6. Certificats CITES | CHF 10.- |
| 7. Document ORIGINAL (supplémentaire) | CHF 10.- |
| 8. Copies | CHF 5.- |

Le prix des formulaires, des copies, des photocopies et les frais postaux ne sont pas compris dans ces émoluments. Par ailleurs, seule la vente de ces derniers est soumise à la TVA.

Les dossiers présentés au guichet et envoyés par courrier postal, sont traités dans les 24 heures. Une taxe express de CHF 25.- (CHF 35.- pour les non membres – hors taxes) sera facturée pour tout dossier urgent devant être traité hors délai.

